

Accord Intéressement 2026-2027

Un OUI... Mais un OUI exigeant !

Suite à la consultation de ses adhérents **Sud Solidaires BPCE** est signataire de l'accord d'intéressement **2026-2027**.

En cette période de canicule climatique mais aussi financière pour nos budgets, le choix a été fait de voir le verre plein à 7,5% du RNPG (Résultat Net Part Groupe), dans un contexte de profits attendus, pourtant stratosphériques.

Nous retenons :

- un accord légèrement mieux distribuant que le précédent.
- la fin de l'exclusion des dividendes BPCE de la formule de calcul.
- un Accord d'une durée de deux ans permettant de valider ou non son résultat vis à vis des salariés.

Les formules de calcul de l'enveloppe d'intéressement 2026-2027 :

- 1) une enveloppe ouverte de 7,5% du RNPG.

RNPG		
Montant	Taux distribué	Critère Financier en M€ (montant distribué)
0	7,5%	0,0
10	7,5%	0,8
20	7,5%	1,5
30	7,5%	2,3
40	7,5%	3,0
50	7,5%	3,8
60	7,5%	4,5
70	7,5%	5,3
80	7,5%	6,0
90	7,5%	6,8
100	7,5%	7,5
110	7,5%	8,3
120	7,5%	9,0
130	7,5%	9,8
140	7,5%	10,5
150	7,5%	11,3
160	7,5%	12,0
170	7,5%	12,8
180	7,5%	13,5
190	7,5%	14,3
200	7,5%	15,0

2) Une enveloppe fermée d'un montant maximum de 3 Millions basé sur 3 critères

Le NPS Composite (40%)

	2026	2027	% de déclenchement
NPS ≥	28	30	100%
NPS ≥	25	27	75% *
NPS ≥	23	25	50% *
NPS <	23	25	0%

Le pourcentage des agences et centres d'affaires ayant un NPS supérieur à 10 (40%)

	2026	2027	% de déclenchement
% ≥	95%	98%	100%
% ≥	90%	90%	75% *
% ≥	85%	85%	50% *
% <	85%	85%	0%

Le pourcentage des sociétaires sur les entrées en relation (20%)

2026	2027	Déclenchement
30%	38%	100%
27%	35%	75% *
25%	33%	50% *
20%	28%	0%

3) Un total plafonné à hauteur de 16% de la masse salariale (enveloppe ouverte + enveloppe fermée)

Nous espérons toutefois que le prochain accord portant sur les années suivantes soit :

- Un intéressement enfin égalitaire à 100% pour ne pas favoriser les hauts dirigeants de notre entreprise !
- Un intéressement qui enfin intègre un abondement de l'employeur par tranche, pour favoriser les salariés modestes (exemple 300% jusqu'à 300 euros et ensuite dégressif)
- Un intéressement permettant une distribution élevée à la hauteur des résultats il est possible d'aller au-delà d'une redistribution à 7,5% du RNPG !
- Un intéressement permettant d'investir dans des fonds solidaires : des entreprises ou associations à fort impact social dans l'emploi, logement, insertion....
- Un intéressement dans le PEE qui exclut l'investissement dans les énergies fossiles, le tabac, les armes....

Nous attendons surtout de la direction :

Qu'elle ne voit pas dans cet accord une compensation à la baisse de notre pouvoir de vivre : un accord d'intéressement ou un supplément d'intéressement ne se substitue pas à des augmentations générales supérieures à l'inflation.

Qu'elle utilise ses importantes marges de manœuvre financières pour préserver la planète, l'emploi, mais aussi pour améliorer nos conditions de travail et nous accompagner lors d'événements exceptionnels. On attend toujours la prime carburant !

Bref que notre intéressement ne serve pas au final à payer nos pleins, nos factures, nos courses mais permette de valoriser les résultats financiers de notre travail à tous au quotidien !

NEWSLETTER





Contact
SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Bretagne Pays de Loire
319, route de Vannes
44 800 Saint Herblain
Tél. 07 67 32 13 17
sudcebp@sudbpce.com

Vos représentants
SUD-Solidaires
E. LANGLADE, K. LE DIOURON,
M-H. LUY, L. JUMÉZ,
F. CLOIREC, F. MOREAU,
H. TESSIER, A. FARCY

ADHÉSION

